

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 26-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 17-2014 RELATIVEMENT À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Conformément à l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, nous désirons vous informer qu'un projet de règlement, numéro 26-2017, a été déposé au Conseil lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 et qu'il sera présenté pour adoption à la séance ordinaire du lundi 5 février 2018, qui se tiendra à 20 h, à la salle municipale, de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, située au 1110, chemin Principal.

Le projet de règlement a pour but d'augmenter la rémunération versée au vice-président ou délégué substitut d'un comité par séance à laquelle il assiste, en bonifiant la rémunération de 50 \$ à 66,67 \$.

Le règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue lundi le 5 février 2018, à 20 h, à la salle municipale, de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, située au 1110, chemin Principal.

DONNÉ à Saint-Joseph, du-Lac, ce neuvième jour du mois de janvier de l'an deux mille dix-huit.

Stéphane Giguère

Directeur général